

Cahier des charges du plan académique de formation 1^{er} degré 2020-2021

Les actions de formation continue accompagnent l'évolution des pratiques des personnels au service de la réussite de tous les élèves, de leur insertion sociale, citoyenne et professionnelle. Elles s'appuient sur les référentiels de compétences des différents métiers de l'enseignement, de l'éducation, de l'orientation, administratifs, techniques, sociaux et de santé et d'encadrement. Elles visent l'adaptation aux fonctions, aux évolutions prévisibles des métiers, l'acquisition de nouvelles compétences métier et de compétences transversales.

Le plan académique de formation 1^{er} degré vise plusieurs objectifs :

- Permettre aux inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) du 1^{er} degré de chaque département de participer aux formations du plan national de formation (PNF) et construire des collectifs au niveau académique.
- Prendre en charge au niveau académique les formations au CAPPEI, au CAFIPEMF et du CHSCT académique.
- Former les formateurs du 1^{er} degré de l'académie de manière harmonisée, sur certaines thématiques, pour un redéploiement possible auprès des professeurs de chaque département, circonscription et école, pour la réussite de tous les élèves.

Il s'adresse aux IEN du 1^{er} degré, aux conseillers pédagogiques départementaux et de circonscription, à tout enseignant du 1^{er} degré pouvant assurer des missions de formation ou d'accompagnement (maître formateur, maître d'accueil temporaire, enseignant référent...), aux candidats au CAFIPEMF et au CAPPEI, et aux représentants du 1^{er} degré au CHSCT académique.

Le plan académique de formation 2020-2021 s'inscrit dans le cadre pluriannuel du schéma directeur de la formation continue, dont les lignes structurelles sont définies par la circulaire n°2019-133 du 23 septembre 2019.

Il permet à chaque département de disposer des compétences professionnelles nécessaires à la construction de son plan départemental de formation, selon les trois axes du schéma directeur de la formation continue :

- 1- Se situer dans le système éducatif ;
- 2- Se perfectionner et adapter ses pratiques professionnelles ;
- 3- Etre accompagné dans son évolution professionnelle et valoriser ses compétences.

Les orientations stratégiques et les axes thématiques du plan académique de formation 1^{er} degré sont définis par le comité de direction académique, puis sont validés par le conseil académique de la formation (CAF). La coordination opérationnelle est assurée par la délégation académique à la formation des personnels (DAFOP), en lien avec les conseillers pédagogiques en charge de la formation continue dans chacun des départements.

Durant la phase d'élaboration du plan académique, le coordonnateur académique au sein de la DAFOP travaille avec les pilotes des thématiques ciblées (cadres pédagogiques, administratifs et conseillers techniques), qui consulteront utilement les résultats des enquêtes de besoins conduites par chaque département et par la DAFOP auprès des personnels du 1^{er} degré. Ces pilotes proposeront des formations de formateurs qui répondront aux enjeux académiques, et qui seront pensées dans un cadre pluriannuel, en termes d'objectifs et/ou de personnels à former.

Calendrier d'élaboration et de mise en œuvre du plan académique de formation (PAF) 1^{er} degré¹:

- **Mars 2020** : identification des priorités de formation pour le 1er degré et définition du budget pour chaque thématique par le comité de pilotage académique
- **Juin 2020** : validation par le CAF des priorités et des budgets de formation pour le 1er degré
- **Dès validation et jusqu'au 9 octobre 2020** : élaboration de l'offre de formation par chaque pilote de thématique, en lien avec le coordonnateur académique
- **26 octobre 2020** : publication du plan académique de formation 1^{er} degré
- **Dès le 23 novembre 2020** : déroulement des formations

Annexes :

- schéma directeur de la formation continue
- résultats des enquêtes de besoins en formation 2020

¹ Calendrier soumis à ajustements en fonction du contexte sanitaire national